



Compte audioconférence du 20 mai 2020

Infos du DRFIP

- reprise : le présentiel a augmenté et le télétravail a légèrement fléchi. La DRFIP se situe dans la moyenne interrégion et nationale autour de 50 % de collègues présents physiquement.

Avec de 2/3 présentiel et de télétravail.

- Campagne IR : la direction indique qu'une relance de la communication aura lieu au niveau national pour préciser la fermeture des centres sont fermés au public sauf accueil sur rdv.
- La reprise de l'accueil sur rdv a commencé dans le Nord : 6 SIP dès le 18 mai puis 6 nouveaux à partir du 25 + les derniers SIP la semaine suivante. Cet accueil nécessite une logistique importante.
- Pour les masques, une dotation de la préfecture permettra de servir l'ensemble des sites pour les 2 prochaines semaines (2 par jour et par agent).

Les masques ne sont pas obligatoires dans les services (sauf si impossibilité de distanciation sociale). Des masques en tissu arriveront au mois de juin. Relative liberté laissée aux chefs de service.

Les usagers ne sont pas obligés d'en porter, mais on pourra leur en fournir.

- Concernant le pont du 22 mai, la direction se retranche derrière la DG qui est fermée à la demande des syndicats de poser un CA/RTT.
- Au SPF de Lille II, crainte d'un cas possible de COVID19. Mais le test est négatif.
- Pas de nouveaux cas à la DRFIP cette semaine.
- un cas de covid19 à la crèche les marmottes mais aussi test négatif . La réouverture devra se faire lundi prochain.

- La direction précise le cas des collègues qui ne sont pas télétravailleurs mais qui ont interagi avec le service , les chefs de service doivent faire remonter les noms des collègues et les périodes d'interaction dans l'optique du décompte des congés à retirer.
- Pour les reports des congés 2019, il pourrait y avoir une possibilité de les déposer sur le CET avec, en parallèle, le déplafonnement du CET de 60 à 70 jours. En attente des textes officiels.
- 30 places de parkings seront bientôt disponibles à proximité de Kennedy et de la Cité afin que les collègues qui le désirent ne prennent pas les transports en commun.

Concernant le pont naturel, la CGT a marqué son étonnement. En effet, un courriel envoyé par la DRFIP le 14/01 pour le pont naturel indique qu'il faut prendre l'autorisation d'absence « en priorité pour l'un des ponts naturels ». Jamais il n'a été obligatoire de poser l'AA lors du 1er pont naturel. Chaque année un courriel identique est envoyé. De plus, dans d'autres départements, des directeurs acceptent que les agent posent un jour de congé.

La CGT a dénoncé ce rétropédalage dont l'unique but est de punir les agents !

En local, la direction avait l'occasion de faire preuve de sa bonne volonté et de reconnaître ainsi le travail des agents ! En l'occurrence ce n'est pas le cas !

Nous saurons nous en souvenir !!! Les mots ne suffisent pas, il faut des actes !!!!

La CGT a de nouveau dénoncé l'ordonnance sur le vol des congés.

La CGT a fait état de certains services qui n'appliqueraient plus la « journée banalisée » (même si les horaires ne sont pas effectués, la journée doit être remise à l'horaire normal selon son module horaire).

La direction a répondu que le dispositif était maintenu pour des raisons sanitaires.

Concernant les congés à poser à partir de la semaine prochaine, la CGT a indiqué qu'il était inacceptable de refuser des congés aux agent s sous prétexte de l'épidémie de coronavirus.

La direction a répondu qu'il n'y avait aucun interdit. Nous sommes revenus à une période classique où, comme d'habitude, les congés peuvent être accordés (sauf nécessité de service).

La CGT a demandé si les CET posés depuis le confinement seront défalqués de l'ordonnance « vol des congés ». La direction a confirmé que ce serait le cas.

Concernant les vacataires habituellement recrutés pendant la campagne IR, la CGT a demandé si les recrutements allaient reprendre (sans qu'ils soient au contact avec le public mais pour des travaux comme le courrier par ex). La direction a indiqué qu'elle le souhaite mais qu'elle est en attente du feu vert de la DG.

Concernant les collègues en ASA pour raisons de santé, progressivement, si la situation devait durer, la direction pourrait les réintégrer dans le dispositif du télétravail (par des réallocations des postes informatiques ou par une nouvelle dotation). La direction a précisé que les collègues étant aujourd'hui en ASA personnes fragiles, cette ASA devrait être confirmée par le médecin traitant du collègue sous la forme d'un arrêt de travail « fictif » délivré par le médecin traitant. Ils seront en ASA et non en arrêt maladie. Question posée à la centrale pour date d'application

La CGT a dénoncé la double peine des collègues contraints d'être en ASA COVID19 : d'une part, il y a l'ordonnance sur le « vol des congés » et d'autre part cette ASA ne génère pas de RTT et donc l'année prochaine ces collègues se trouveront amputer de RTT !

La CGT a demandé le devenir du STC . La direction a confirmé que la caisse des dépôts mettrait fin au contrat avec la DGFIP en octobre 2020. La CGT a dénoncé cette externalisation !

Concernant le calendrier de mutation locale, la circulaire locale sera publiée mardi 26 mai et ALOA sera disponible à partir du 09 juin.

La direction indique qu'elle n'a pas de précisions sur les ASA garde d'enfants après le 02 juin. La CGT s'est étonnée car d'après une note de la DGFAP cette ASA perdure avec une attestation du service scolaire fermé.

Fin de la séance 18h30

Prochaine audio conférence : mercredi prochain 16h30